

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'hôtel de communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 10 décembre 2021 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1- Rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2020.

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2020.

2- Rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

3- Débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal a **pris acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.

4- Finances – Autorisation de procéder au paiement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2022

Le conseil municipal a adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 dans les limites exposées comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations Fonds divers	4.462€
16	Emprunts et dettes assimilées	2.103.125€
20	Immobilisations incorporelles	359.800€
204	Subventions d'équipement	199.395€
21	Immobilisations corporelles	3.844.321€
23	Immobilisations en cours	2.487.066€
26	Participations	24.500€
202001	Réhabilitation Piscine Bellier	98.500€
202002	Réhabilitation Quadrilatere tranche2	133.750€
202003	NPRU Argentine St Lucien	343.364€
202004	Centre technique municipal	22.750€
4541	Trvx pour compte de tiers	15.000€
Total >>		9.636.033€

BUDGET ELISPACE

21	Immobilisations corporelles	107.120€
Total >>		107.120€

5- Finances – Opérations inter budgets – Subvention Elispace/ Avances Agel

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la subvention d'équilibre au budget Elispace d'un montant de 575.000€ en fonctionnement, et 350.000€ en investissement,

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le remboursement d'une partie des avances de financement au budget annexe Agel perçues, en effectuant un second remboursement au budget principal d'un montant de 700.000€. Un premier remboursement de 1.350.000€ a été fait en 2019 ramenant la dette aujourd'hui à 2.550.000€.

6- Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

Le conseil municipal a adopté à l'**unanimité** les nouvelles propositions des durées d'amortissement des immobilisations et d'appliquer ces dispositions aux biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022, en effet suite au changement de logiciel comptable, il s'est avéré que certaines durées ne reflétaient pas la réalité d'utilisation des biens et n'étaient de ce fait plus appropriées.

Catégories de biens tout organisme	Pour mémoire durées votées 12/2020	Pour indication Durées fixées par la M14	Durées proposées
Immobilisations incorporelles			
Frais d'étude d'élaboration, de modification, d'insertion et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans	Maxi 10 ans	5 ans
Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	Maxi 5 ans	5 ans
Logiciels, licences	2 ans	2 ans	2 ans
Subventions d'équipements versées inférieures à 7 500€	1 an		1 an
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, de matériels ou d'études assimilables aux aides à l'investissement	5 ans	Maxi 5 ans	5 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens immobiliers ou d'installations	15 ans	Maxi 30 ans	30 ans
Subventions d'équipements versées pour le pour le financement de projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans	Maxi 40 ans	40 ans
Immobilisations corporelles			
Voitures	8 ans	10 ans	10 ans
Camions, véhicules industriels	8 ans	8 ans	8 ans
Mobilier	10 ans	15 ans	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	10 ans	8 ans
Matériel informatique	3 ans	5 ans	3 ans
Matériel de spectacles (barnums, podiums...)	10 ans	15 ans	10 ans
Matériel d'entretien	2 ans		2 ans
Coffre-fort	20 ans	30 ans	30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans	20 ans	20 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 ans	30 ans	30 ans
Appareils de laboratoire, outillages	5 ans	10 ans	8 ans
Equipements de garage et ateliers	10 ans	15 ans	15 ans
Equipements des cuisines	10 ans	15 ans	12 ans
Equipements sportifs	10 ans	15 ans	15 ans
Installations, matériels - réseaux de voirie	20 ans	30 ans	30 ans
Signalétique	10 ans	5 à 10 ans	10 ans
Plantations d'arbres et autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	20 ans	15 ans
Bâtiments privés, immeubles de rapport non affectés à un service public administratif ou à l'usage du public	30 ans	Non précisé	30 ans
Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à la	Sur la durée du bail à	Sur la durée du bail à la

	construction	construction	construction
Bâtiments légers, abris	15 ans	10 à 15 ans	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans	20 ans	20 ans
Instruments de musique	10 ans	Non précisé	10 ans
Cheptel	5 ans	Non précisé	5 ans
Matériels autres	6 ans	6 à 10 ans	6 ans

7- Révision et actualisation du pacte financier et fiscale

Le conseil municipal a adopté à l'**unanimité** le remplacement de la partie II paragraphe B du pacte financier et fiscal existant relative à la dotation de solidarité communautaire par la rédaction suivante :

« La communauté d'agglomération du Beauvaisis répartit l'enveloppe globale de DSC selon les critères suivants, conformément aux règles légales et aux spécificités locales :

- 25% de l'enveloppe, en fonction du rapport entre le potentiel financier par habitant moyen des communes de la CAB et le potentiel financier par habitant moyen de la commune multiplié par la population DGF.
- 25% de l'enveloppe, en fonction du rapport entre les revenus par habitant moyens des communes de la CAB et les revenus par habitant moyen de la commune multiplié par la population INSEE.
- 25% de l'enveloppe, en fonction de l'effort fiscal de la commune.
- 25% de l'enveloppe, en fonction des pertes de DNP :
 - constatées entre l'année n-1 et l'année 2010 pour les communes historiques de la CAB,
 - constatées entre l'année n-1 et l'année 2017 pour les communes de l'ancienne CC Rurale du Beauvaisis,
 - constatées entre l'année n-1 et l'année 2018 pour les communes de l'ancienne CC de Crèvecœur-le-Grand.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis prévoit par ailleurs une enveloppe représentant maximum 10% de l'enveloppe globale pour garantir la stabilité des montants pour les communes dont la dotation de solidarité « spontanée » baisserait par rapport à l'année n-1.

Cette nouvelle mouture de la DSC devra donner lieu à une délibération indépendante du conseil communautaire pour en fixer l'enveloppe et les critères précis de calcul. »

Et également, de prolonger toutes les autres orientations et dispositions du pacte financier et fiscal du 17 novembre 2017 dans l'attente d'une refonte globale du diagnostic et des nouvelles orientations qui seront discutées avec les communes durant l'année 2022.

8- Actualisation de la longueur de voirie communale au 1er janvier 2022

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la longueur de la voirie communale à 208 743.85 mètres linéaires.

9- Mise en œuvre des actions entreprises par la ville de Beauvais suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport présentant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France et autorise la communication à la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France de ce rapport.

10- Tableau des effectifs

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité des suffrages exprimés** les ajustements du tableau des effectifs liés à des créations de postes et des suppressions des anciens postes vacants.

11- Dispositif global des différents avantages en nature – délibération modificative

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la modification des dispositions relatives aux logements de fonction.

12- Règlement relatif au télétravail

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le règlement relatif au télétravail avec mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

13- Revalorisation de l'indemnité de surveillance cantine

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la revalorisation de l'indemnité de surveillance cantine et la modification en conséquence du règlement du régime indemnitaire.

14- Avenant n°2 de prolongation de la DSP de la fourrière automobile municipale de la ville de Beauvais

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'avenant n°2 de prolongation de la DSP de la fourrière automobile de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2022.

15- Cohésion sociale - Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) – Subventions

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- 1500.00 euros, association « SOSIE » concernant le projet « les féeries de Noël du quartier de Notre Dame du Thil et du quartier Saint-Lucien ».
- 1500.00 euros, association « sport évasion et diversité », concernant le projet du sport pour Noël.

16- Création du conseil du futur

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité des suffrages exprimés** la création et l'installation du conseil du futur présidé par le Docteur Philippe SEBBAN, désigné par Caroline CAYEUX, maire de Beauvais et présidente de la communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Le conseil aura pour vocation d'imaginer l'avenir de Beauvais à l'horizon 2040.

17- Prévention et sécurisation du réseau de transport public

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le rapport sur la prévention et sécurisation du réseau de transport public en partenariat avec les services de l'Etat (police nationale et gendarmerie) et la société Transdev Beauvaisis Mobilités.

18- Sport - subvention - attribution d'une bourse aux athlètes de haut-niveau

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution des bourses individuelles aux athlètes de haut niveau de l'ABE (cités ci-dessous), à hauteur de 2 500 euros par an et par athlète, dans le cadre de l'engagement de la ville de Beauvais pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024.

- Aymerick GALLY (médaillon d'argent aux championnats d'Europe en 2018 en épée par équipe et Médaille de bronze aux championnats de France épée par équipe en 2019).

- Mélissa GORAM (championne par équipe de la coupe d'Europe des clubs champions en 2019).
- Luidgi MIDDLETON (champion d'Europe U23 par équipe en 2019).
- Hélène N'GOM (championne par équipe de la coupe d'Europe des clubs champions en 2019).

19- Sports – subvention sur projet

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association « La Beauvais Bike », pour le projet de randonnée VTT, qui aura lieu le 15 mai 2022 (600 participants).

20- Charte "Ville aidant Alzheimer"

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'adhésion à la charte « ville aidante Alzheimer », permettant d'afficher une volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la ville.

21- Cité éducative - Achat de lots et gratifications – Lancement de la cité éducative

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'achat de lots et gratifications pour le lancement de la cité éducative Argentine suite à l'obtention du label « cité éducative ».

22- Conventions d'objectifs de moyens avec les crèches associatives beauvaisiennes – Prorogation d'un an

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la prorogation des conventions d'objectifs et de moyens avec les crèches associatives beauvaisiennes pour une durée d'un an.

23- DEEJ - Convention avec les écoles privées

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité des suffrages exprimés** le renouvellement des conventions pour la participation de la ville aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

24- DEEJ – Adhésion au programme « dans 1000 communes, la forêt fait l'école »

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'adhésion de la ville à la Fédération Nationale des Communes forestières pour le programme « dans 1000 communes, la forêt fait l'école ».

25- Label Maisons France Services

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acte de candidature au label « Maison France Services » pour le bâtiment Malherbe et pour le centre social MALICE en 2021, puis, pour les centres sociaux MAJI et MJA en 2022 auprès des services de la préfecture de l'Oise.

26- Vie éducative – Actualisation du forfait communal

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'actualisation du forfait communal pris en compte pour le fonctionnement des écoles privées sous convention avec l'état et à la facturation des frais de scolarité des élèves domiciliés hors Beauvais. Ainsi, le montant est fixé, pour les 3 années à venir, à 1 409 euros pour les élèves de maternelle et 621 euros pour les élèves de l'élémentaire.

27- Vie éducative – Fixation des crédits scolaires versés aux écoles publiques

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le montant des crédits scolaires et des forfaits attribués aux écoles.

Objet	Fournitures éducatives et Matériels pédagogiques scolaires*/ maternelle	Fournitures éducatives et matériels pédagogiques scolaires*/ Elémentaire	Fournitures pharmaceutiques
Valeur en euros	38	47	0,6
Conditions d'attribution de l'aide	Attribuée par élève/par an	Attribuée par élève/par an	Attribué par élève/par an

Crédits scolaires versés aux écoles

* les matériels pédagogiques scolaires comprennent le matériel fongible stylos, cahiers comme le gros matériel relieuse, matelas de sports, sonorisation.

28- Conclusion d'une convention de financement liée à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention de financement dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. La subvention obtenue s'élève à 33 112,45 euros pour une dépense de 52 800 euros prévue pour l'acquisition de tablettes, vidéoprojecteurs et ressources numériques pour sept écoles.

29- Acquisition des parcelles cadastrées section ZE n°101,102,103,104 – réserve foncière de Marissel

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition auprès de madame Monique PETIT sous tutelle, représentée par madame Martine DENIS, des parcelles cadastrées section ZE n° 101, 102, 103 et 104 – lieudit « Le Maille », d'une superficie de 1770 m² au prix de 4.50 euros le m² soit un total de 7 965.00 euros. En effet, les parcelles sont situées dans le périmètre de réserve foncière du secteur de Marissel.

30- Acquisition du bien sis 42 rue du Pont d'Arcole dans le cadre du pôle d'échange multimodal

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition auprès de monsieur MIGNON du bien situé au 42 rue du Pont d'Arcole cadastré section W n°132, d'une superficie totale de 226 m² au prix de 80 000 euros. L'acquisition de ce bien permettrait d'améliorer la circulation et le stationnement sur le secteur.

31- Délégation du droit de préemption urbain par la communauté d'agglomération du Beauvaisis à la ville de Beauvais

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la délégation de droit de préemption urbain opérée par la communauté d'agglomération en date du 1^{er} octobre 2021 à destination des communes membres pour les projets d'intérêt communal, et l'application du droit de préemption urbain renforcé dans le cadre défini par la délibération du 26 septembre 2016.

32- Portage EPFLO du bien sis 31 rue du Maréchal Leclerc

Madame Claire MARAIS-BEUIL ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le concours de l'EPFLO en vue de l'acquisition et du portage foncier d'une propriété située 31, rue du général Leclerc, cadastrée section AR n°70 d'une contenance globale de 1 622 m², avec pour objectif la réalisation d'un programme de construction comportant une douzaine de logements.

33- Protocole d'accord portant sur l'indemnisation due par la ville de Beauvais à la société ORANGE pour l'acquisition d'un bien immobilier sis 93 rue de Paris

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le protocole d'accord portant sur l'indemnisation due par la ville de Beauvais à la société ORANGE pour l'acquisition d'un bien immobilier sis 93 rue de Paris, pour y aménager un parking, dans un secteur de Voisinlieu où le stationnement correspond à un besoin. L'indemnité transactionnelle s'élève à 259 000 euros HT.

34- Approbation du nouveau programme national de renouvellement urbain et de la participation financière de la ville de Beauvais, en vue de la signature de la convention pluriannuelle avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité des suffrages exprimés** le nouveau programme national de renouvellement urbain et la participation de la ville de Beauvais, en vue de la signature de la convention pluriannuelle avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

35- Approbation de la charte locale d'insertion dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la charte locale d'insertion dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), dans les quartiers Argentine et Saint-Lucien.

36- Approbation du protocole de relogement dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le protocole de relogement dans le cadre du Nouveau Programme National de renouvellement Urbain, dans les quartiers Argentine et Saint-Lucien.

37- Approbation de la convention de gestion urbaine de proximité

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention de Gestion Urbaine de Proximité, arrêtant les engagements des partenaires pour une durée de 4 ans (2022-2025).

38- Dénomination de voies

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la dénomination :

- des voies de la Zone d'activités Concertées « Novaparc », comme suit :

- Avenue Olivier DASSAULT
- Rue Hubert de GIVENCHY
- Rue Michel CANU
- Rue André PASQUIER
- Giratoire Olivier DASSAULT
- Giratoire NOVAPARC

La voie donnant sur la rue de de la Trépinrière, comme suit :

- Rue Dian Fossey

39- Dénomination d'un parc

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la dénomination de l'ancien site de la pouponnière situé dans le quartier Argentine entre la rue du Poitou et les avenues de Flandres Dunkerque 40 et Jean Moulin, comme suit :

- Parc Joséphine BAKER

40- Environnement – Rivières – Convention de gestion du syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain -SIVT

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention portant sur la gestion, la surveillance et l'entretien de l'aménagement hydraulique de la digue de la bergerette.

41- Développement des activités de pleine nature - Inscription des Itinéraires au Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR)

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les circuits de randonnées dénommés :

- Le Tour du Canada 3 km - randonnée pédestre, vélo et VTT ;
- La Grenouillère 5.1 km - randonnée pédestre, vélo et VTT ;
- Le Bois Brûlet 9.1 km - randonnée pédestre, vélo et VTT.

Ainsi que l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux suivants :

1) Le Tour du Canada : le chemin qui fait le tour du plan d'eau du Canada : propriété de la ville.

2) La Grenouillère :

- le chemin qui longe les marais Saint-Just - sans dénomination ;
- le chemin Rural dit de Marais de Savoie ;
- le sentier Le Benoîte des Ruisseaux, qui longe la rivière Saint-Just ;
- le chemin qui traverse les marais Saint-Quentin, sans dénomination.

3) Le Bois Brûlet :

- les chemins qui longent le petit étang au sud du plan d'eau du Canada ;
- le sentier Le Benoîte des Ruisseaux, qui longe la rivière Saint-Just ;
- la sente ;
- la sente du Bois Brûlet ;
- le chemin rural dit de la Belle Croix ;
- le chemin forestier Bois Brûlet ;
- le chemin rural dit des Moinets ;
- le chemin rural dit Maître Denis.

42- Dérogation aux repos dominicaux 2022

Le conseil municipal a approuvé à la **majorité** les dates d'ouverture dominicale des commerces par branche d'activité, à raison de 12 pour l'année 2022.

43- Service vie associative et patrimoine locatif - Associations - ajustement de la subvention votée au BP 2021 de l'association des amis des fêtes Jeanne Hachette

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'ajustement de la subvention votée au BP 2021, soit 45 000 euros pour l'association des amis des fêtes Jeanne Hachette.

44- Service vie associative et patrimoine locatif – subventions exceptionnelles

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution de subventions aux associations suivantes, afin de les soutenir dans leurs projets :

- Association Française contre les myopathies (AFM) – 2000 euros, pour l'organisation du Téléthon ;
- Association Voisinlieu pour Tous – 580 euros, pour l'organisation de leur marché de Noël ;
- Ecume du jour - 1500 euros, pour le projet Théâtre forum.

45- Mise en place du règlement du prêt de matériel événementiel

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le règlement de prêt de matériel événementiel, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

46- Programmation du 1er semestre 2022 des manifestations d'Elispace

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la programmation 2022 de l'Elispace, validé par son conseil d'exploitation.

47- Contrat local d'éducation artistique 2021-2022 - (C.L.E.A.) - signature de conventions

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le Contrat Local d'Education Artistique.

48- Culture - attribution de subventions et signature de conventions avec le comptoir magique et l'association pour le rayonnement du violoncelle

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution de subventions aux associations suivantes :

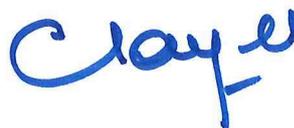
- Comptoir magique – 75000 euros pour le festival du Blues autour du Zinc, du 18 au 27 mars 2022 ;
- Association pour le rayonnement du violoncelle – 59500 euros, pour le festival de Violoncelle de Beauvais, du 13 au 22 mai 2022.

DÉLÉGATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 00H30

Pour extrait conforme,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cayeux'.

Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais,